



Lundi, le 15 juin 2026

A/ N° 166/MATD/CAB/DNLPR2013

N° 0012 BL/BPN/2026

ALERTE SUR LE RISQUE DE TROUBLE À L'ORDRE PUBLIC DANS LA COMMUNE RURALE DE OUÉNDÉ KÉNÈMA

Le Bloc Libéral (BL) attire solennellement l'attention des autorités administratives, judiciaires et sécuritaires compétentes sur le risque réel de trouble à l'ordre public qui prévaut actuellement dans la commune rurale de Ouéndé Kènèma, préfecture de Guéckédou, à la suite de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance de Guéckédou dans le contentieux électoral opposant Monsieur Fara Gbamay KAMANO à la Direction Générale des Élections (DGE).

Au terme du recomptage ordonné par le Président du Tribunal lui-même, il est apparu qu'un procès-verbal provenant du bureau de vote « Woundedou École Élémentaire 2 » a été comptabilisé deux fois dans le tableau de totalisation des résultats. Cette anomalie grave a été constatée et signalée en pleine audience par l'avocat du Bloc Libéral, Maître Mory KONATÉ, qui a expressément demandé au Président du Tribunal de corriger cette erreur matérielle avant le prononcé de sa décision.

Malgré cette alerte claire et malgré l'évidence des chiffres, le Président du Tribunal a choisi d'ignorer cette réclamation et de rendre une décision attribuant à la liste GMD :

- 5 791 suffrages valablement exprimés contre 5 733 au Bloc Libéral ;
- 12 conseillers communaux contre 11 au Bloc Libéral.

Pourtant, la simple suppression du procès-verbal utilisé en doublon aurait conduit à une réalité totalement différente des résultats :

- Bloc Libéral : 5 672 voix ;
- GMD : 5 577 voix ;
- Bloc Libéral : 12 conseillers ;
- GMD : 11 conseillers.

Plus grave encore, sept (7) bureaux de vote dont les résultats étaient favorables au Bloc Libéral n'ont pas été pris en compte dans l'établissement des résultats retenus par la juridiction.

La population de Ouéndé Kènèma, qui a suivi de près ce contentieux et qui comprend aisément les implications de cette irrégularité manifeste, considère cette décision comme une injustice flagrante et une confiscation de sa volonté souveraine exprimée dans les urnes.

Depuis le prononcé de cette décision, des tensions croissantes sont observées sur le terrain. Des citoyens expriment ouvertement leur rejet de cette décision qu'ils qualifient de partisane. Des menaces visant les autorités communales, notamment le Secrétaire général de la commune, sont rapportées et font craindre des actes susceptibles de perturber gravement la paix sociale dans la localité.

Le Bloc Libéral tient à préciser qu'il ne cautionne aucune forme de violence, de représailles ou d'atteinte aux personnes et aux biens. Il appelle au calme, à la retenue et au respect de la loi.

Toutefois, le Bloc Libéral estime de son devoir d'alerter publiquement les autorités compétentes que le maintien d'une décision fondée sur des données manifestement erronées et dénoncées avant même son prononcé constitue un facteur sérieux de déstabilisation sociale.

En conséquence, nous demandons :

- L'ouverture immédiate d'un examen indépendant des irrégularités relevées dans le tableau de totalisation des résultats ;
- La vérification du doublon du bureau de vote Woundedou École Élémentaire 2 ;
- La prise en compte des sept bureaux de vote omis ;
- L'intervention des autorités administratives et judiciaires compétentes afin de restaurer la confiance des citoyens dans les institutions de la République ;
- La mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires pour préserver la paix et prévenir tout trouble à l'ordre public.

Le Bloc Libéral prend à témoin l'opinion nationale et internationale et réaffirme que seule la vérité des urnes est susceptible de garantir la stabilité, la paix et la cohésion sociale dans la commune rurale de Ouéndé Kènèma.

Fait à Conakry, le 15 juin 2026

Le Bloc Libéral (BL)

